

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 19 DECEMBRE, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 12 décembre 2023

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Christine DALLA VALLE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Louis-Adrien DELARUE.

POUVOIRS :

Robert LECOCQ À François NEBOUT,
Marie-Laure DUMONT À Isabelle BOURIAU,
Louis-Adrien DELARUE À Cédric JEGOU.

MEMBRE ABSENT :

Sabrina BURON.

Madame Marie-Claire NEAUD a été nommée secrétaire de séance

N° 2023-138- Finances - Vote des taux 2024

Conformément aux orientations budgétaires et au vote du budget primitif 2024, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les taux des impôts directs locaux pour l'année 2024 ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la reconduction pour 2024 des taux des impôts directs locaux suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 52,26% ;
 - Taxe sur le foncier non bâti : 65,47% ;
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et aux autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 16,15%
- Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toute décision intervenant en application de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, le 19 décembre 2023.

Le maire,


François NEBOUT